



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 14 août 2018 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-2885 pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire a été adopté.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Donné à Pointe-Claire ce 12^e jour de septembre 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular Council meeting held on August 14th, 2018 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-2885 respecting the adoption of a revised code of ethics and good conduct for the employees of the City of Pointe-Claire was adopted.

This By-law will come into force in accordance to the Law.
Given in Pointe-Claire this 12th day of September 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk